



LA FRANCE ENTREPREND

Projet de Marine Le Pen

Ce livret est la version 2022 du programme
présidentiel de Marine Le Pen mis à jour
et servira de base de travail en vue des
prochaines échéances électorales nationales.

3P AGENDA ÉCONOMIQUE

Stratégie du Rassemblement National

PRODUIRE

c'est le choc de compétitivité autour du paradis énergétique, d'une fiscalité de croissance (baisse des impôts de production), du fond souverain et de la revalorisation du travail.

PROTÉGER

c'est le juste échange et l'exigence de la réciprocité comme règles du jeu dans nos échanges, ainsi que le patriotisme économique dans les marchés publics.

PERMETTRE

c'est le chantier de la sobriété normative, celui du soutien à l'innovation (IA), de la refonte de l'école et de la formation professionnelle.



« Nos entreprises font la richesse de notre pays et la vigueur de notre économie. Nous devons les soutenir. »

Marine LE PEN Jordan BARDELLA



Mouvement
des **Entreprises**
de **France** 
AGIR ENSEMBLE POUR UNE CROISSANCE RESPONSABLE

PARTENARIAT AVEC :
 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
 INSTITUT DE
L'ENTREPRISE

LA REF
PRÉSIDENTIELLE 2022
Paris 23 février 2022
#STATIONF



**NOTRE OBJECTIF POUR LA
FRANCE : RÉALIGNER LES
INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET LES
AMBITIONS NATIONALES**

**LES ENTREPRISES SONT LE LIEU
DE LA CRÉATION DE RICHESSES,
CELLE DONT NOTRE PAYS A
BESOIN POUR CRÉER DES
EMPLOIS, POUR INNOVER ET
BIEN SÛR POUR SE DÉVELOPPER**



Discours de Marine Le Pen
La REF / Medef
22 février 2022



PRÉAMBULE

NOTRE VISION

Notre programme économique vise à un objectif pragmatique : assurer l'harmonie entre un État protecteur des intérêts nationaux, des entreprises soutenues dans leur quête de l'excellence, et des salariés confortés dans leurs droits et attentes légitimes.

Ni libéral au sens anglo-saxon – car le rôle de l'État est assumé – ni socialiste, puisqu'il encourage la productivité, le travail et l'investissement, ce programme est un agenda pragmatique qui, tenant compte de l'identité économique de la France, cherche à en extraire le meilleur dans une vision nationale qui se refuse à sacrifier quiconque.

Notre vision du **triolet État – Entreprises – Salariés** répond à cette feuille de route ambitieuse. Elle repose sur une conviction : la nécessité de refaire de la politique économique de la France un levier non seulement de cohésion nationale, après des décennies marquées par la lutte de tous contre tous, mais aussi de prospérité et de rayonnement, alors que notre balance commerciale bat des records de déficit.

Nos entreprises pourront ainsi retrouver les marges dont elles ont besoin, soutenues dans leurs projets de croissance – notamment via la **priorité nationale dans l'accès à la commande publique** – mais aussi encouragées fiscalement dans leur développement, qu'il s'agisse de conquérir des marchés export ou de **créer des emplois de qualité sur le sol français.**

Les salariés, appauvris par des décennies de course au moins-disant, seront les bénéficiaires finaux de cette harmonie rétablie entre l'État et les acteurs économiques : créer les conditions de la productivité et de la compétitivité, c'est favoriser en miroir un redressement des qualifications, des salaires et de la capacité des Français à se projeter vers l'avenir.

Il n'y a aucune fatalité au déclin économique et à la baisse du niveau de vie des Français. Pour enrayer cette dynamique, et à rebours d'un climat où l'ambition a été entravée par des choix politiques néfastes et des erreurs économiques, nous allons remettre la production de richesse au centre du projet politique de la France.



Quel est le bilan des dix années d'exercice du pouvoir d'Emmanuel Macron, de Bercy à l'Élysée ? Une question légitime pour un Président qui s'est lui-même, dès le début de sa carrière politique, présenté comme « probusiness ».



LA SITUATION DE LA FRANCE

La réindustrialisation ? La part de valeur ajoutée industrielle de la France est aujourd'hui à un plus bas historique, à 9 % du PIB – un niveau équivalent à celui de la Grèce. Si la chute a été enrayée, tout reste à reconquérir, comme en témoigne notre déficit commercial record (164 Md€ en 2022). (cf. annexe 1)

La productivité ? Elle est la grande victime de la politique économique de ces dernières années. Entre 2017 et 2022, la productivité française a baissé de 3%, quand dans le même temps celle de l'OCDE augmentait de 5%². Ce sont 8 points de retard de croissance sur les autres économies développées, résultat de choix politiques qui ont éloigné la France de l'économie de production. (cf. annexe 2)

La consommation ? Elle est aussi en berne. La consommation des ménages français est aujourd'hui plus basse qu'en 2017, pesant sur l'économie tout entière. Quant à la consommation alimentaire, elle est au plus bas depuis 30 ans, révélateur flagrant des difficultés de pouvoir d'achat des classes moyennes françaises³.

En réalité, **les choix économiques d'Emmanuel Macron reposent sur une conception idéaliste des flux mondiaux** et de la concurrence internationale, incapable de défendre les intérêts de la France sur la scène européenne, et qui mise sur la création de mini-jobs et le gaspillage d'argent public – financé par la dette – pour cacher l'état dégradé du tissu économique national.

La simplification ? Les entreprises françaises font face à près de 400 000 normes, dues à la fois à une dérive bureaucratique propre à notre pays et à des directives européennes « surtransposées ». L'industrie et l'agriculture françaises en payent chaque jour le prix.

L'attractivité ? Derrière le mythe de la « start-up nation », la France est retombée en 2023 à son niveau de 2016 dans le baromètre international de l'attractivité – notamment du fait de la multiplication des atteintes aux biens et aux personnes, qui ont franchi un tel niveau qu'elles découragent les projets d'investissement en France.

La tenue des comptes publics ? Depuis 2017, les dettes nouvelles créées par l'État équivalent à ce qu'était son endettement total en l'an 2000 : la dette publique dépasse désormais les 110 % du PIB. Rien d'étonnant, alors, à ce que les prélèvements obligatoires se maintiennent au-delà de 46 % du PIB (2022), soit le taux le plus élevé de l'OCDE – et pourtant, les services publics poursuivent leur dégradation. (cf. annexe 3)

2. Productivité – PIB par heure travaillée – OCDE Data (oecd.org)

3. La consommation des ménages en biens baisse de 1,3 % en décembre 2022 – Informations rapides – 27 | Insee



Notre projet est donc clair : rebâtir une politique conquérante, fondée sur la libération des forces économiques, la protection des entreprises et des travailleurs, et la remise en ordre de l'État et de sa place dans l'économie.

Nous pensons qu'une telle politique permettra de renouer avec une croissance structurelle élevée, atteinte par ailleurs par bien d'autres pays développés. C'est une augmentation du produit intérieur brut et une gestion à nouveau rationnelle des comptes publics qui nous permettront de retrouver des fondamentaux économiques et financiers sains.



1. REBÂTIR UNE ÉCONOMIE DE PRODUCTION ET RÉTABLIR LA PRODUCTIVITÉ FRANÇAISE

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, **la productivité française a considérablement ralenti, puis a décroché du reste de l'OCDE avant de s'effondrer** à partir de 2019⁴. Alors que les autres pays développés ont réussi à surmonter les difficultés de productivité liées au Covid-19, la France a perdu pied. Ainsi la productivité française, selon l'OCDE, est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était en 2014. En clair : nous avons perdu une décennie.

Ce sujet, que nous avons imposé dans le débat politique français, est crucial non seulement pour recréer de la richesse, mais aussi pour préserver notre modèle social. **Les causes de cet affaiblissement sont anciennes et structurelles.**



Liberté de créer, liberté d'entreprendre, liberté d'innover, liberté d'investir, liberté de produire, liberté d'exporter. Ces libertés doivent être protégées, organisées et respectées. C'est pourquoi, je crois au rôle de l'État.



Marine Le Pen - 21/02/2022 - La Ref / MEDEF

La première d'entre elles, c'est l'effondrement du système éducatif français dans l'ensemble des classements internationaux. Cette chute, qui s'est produite sur plusieurs générations malgré des moyens financiers colossaux, ne pouvait qu'avoir à terme des conséquences nocives sur notre productivité.

De la même façon, la formation professionnelle continue, tout au long de la vie, pour changer de carrière, monter en compétence ou se reconvertir, aussi bien en activité qu'en inactivité, est en échec. Déjà dénoncé par Nicolas Sarkozy, **le système de formation français n'assure pas, malgré ses 32 milliards d'euros de budget annuel, un service à la hauteur des moyens engagés.**

La recherche française, quoique d'excellente tenue dans un certain nombre de domaines où nos scientifiques reçoivent des prix prestigieux, n'est pas financée à la hauteur des défis du XXI^e siècle. Formulé dès la stratégie de Lisbonne de 1992, l'engagement de l'Union européenne et de ses pays membres d'arriver à 3 % du PIB investis dans la R&D est resté lettre morte.

La vision du marché de l'emploi défendue par les responsables politiques des dernières décennies est également en cause. Tournées vers le seul objectif de réduction du taux de chômage facial, **les politiques conduites ont stoppé la productivité, du fait de la création de millions d'emplois ubérisés** ou faiblement productifs, de l'accumulation de retards technologiques critiques, et

d'un niveau très faible d'emploi industriel hautement qualifié. Le résultat, c'est d'une part un taux de chômage qui, bien qu'élevé, a artificiellement baissé, et d'autre part un appauvrissement continu des Français et un déficit commercial historique.

Enfin, **les 400 000 normes imposées à nos entreprises constituent un frein supplémentaire à la productivité nationale.** Excessives et instables, reflet d'une aversion excessive au risque de la puissance publique, elles obligent les dirigeants et entrepreneurs à consacrer un temps toujours plus grand à des *process* improductifs, gaspillant de précieuses ressources financières et humaines qui se trouvent détournées de la production elle-même.



1.1 REFAIRE DE LA FRANCE UN « PARADIS ÉNERGÉTIQUE », AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La réindustrialisation exigera le retour d'une énergie compétitive et abondante, qui a longtemps donné à la France un avantage concurrentiel. Or, les coûts attractifs et la fiabilité qu'offrait notre système électrique appartiennent au passé et **le Gouvernement actuel court après ses égarements sur la question du nucléaire** ou sur les conséquences désastreuses des règles européennes du marché de l'énergie.

4. Cf annexe 1 : évolution de la productivité en France

Sortir des règles européennes affaiblissant notre compétitivité énergétique

➤➤➤ **Nous reprendrons le contrôle de notre souveraineté énergétique**, y compris les règles de formation des prix. EDF sera reformée comme une entité unique de production et de distribution d'électricité en réintégrant RTE et Enedis.

Nous baisserons immédiatement le prix de l'électricité de 30 %, en alignant les prix facturés sur les coûts réels de production du parc électrique financé par les Français.

Investir massivement dans la filière nucléaire et optimiser le mix énergétique

➤➤➤ Nous appliquerons un plan de production massive d'électricité décarbonée et pilotable (« plan Marie Curie »), fondé sur le développement du nucléaire et de l'hydroélectricité ainsi que des potentialités de l'hydrogène, des biocombustibles et de la géothermie. Ce plan prévoit notamment la prolongation des réacteurs actuels et leur optimisation (« power up »), le développement de 20 EPR2 d'ici 2045, ainsi que **le lancement sans délai d'une filière de SMR et de réacteurs de 4e génération**.

Le traité « Euratom », pilier de la construction européenne originelle, sera réactivé et enrichi d'une « **stratégie hydrogène** » avec les partenaires européens qui le souhaitent, mais aussi, le cas échéant avec le Royaume-Uni ou d'autres partenaires, comme la Corée du Sud ou le Japon.

Nous poursuivrons naturellement nos échanges avec nos voisins européens dans le cadre de contrats d'approvisionnement de long terme, **respectueux des équilibres économiques propres au mix électrique de chacun** et des choix qui ont été souverainement faits, notamment par l'Allemagne ou le Danemark, de faire payer un modèle énergétique aberrant à leurs citoyens.

Le parc électrogène français sera dimensionné pour atteindre une industrie manufacturière revenue à 20 % du PIB entre 2045 et 2050.

Le développement de l'énergie éolienne sera abandonné. Les parcs actuels iront à leur terme dans des conditions commerciales identiques à l'électricité nucléaire et hydraulique. Certains parcs mettant en cause le patrimoine naturel ou historique seront démantelés. Le développement de l'énergie solaire sera limité aux zones géographiques pertinentes et sur la base de filières entièrement françaises ou, à défaut, européennes.



Nous renforcerons nos capacités hydroélectriques, notamment en optimisant les barrages existants, en abandonnant la privatisation des concessions de barrages hydro-électriques, sanctuarisés au sein d'EDF, et en déployant de nouvelles stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

La France aura pour objectif de convertir avant 2030 toute sa consommation actuelle d'hydrogène carboné en hydrogène vert d'origine nucléaire, soit environ 1 million de tonnes, essentiellement à destination de l'industrie. Le plan hydrogène prévu par le Gouvernement sera accéléré, en priorisant les investissements à proximité des bassins industriels.

1.2 BAISSER LE POIDS DES IMPÔTS DE PRODUCTION

Atteignant 4,7 % du PIB français contre 2,5 % au sein de l'UE et 1 % en Allemagne, les impôts de production couvrent diverses contributions, ponctionnant les entreprises avant même qu'elles aient créé de la richesse. Contrairement à la communication Gouvernementale, les impôts de production français sont stables depuis 2017. (cf. annexe 4)

Supprimer la contribution foncière des Entreprises (CFE)

➤➤➤ Le premier impôt de production que **nous supprimerons sera la CFE**, payée par 3,7 millions d'entreprises. Sa suppression bénéficiera prioritairement aux indépendants, TPE et PME, puisque les règles de calcul de la CFE entraînent de fait un taux supérieur pour cette catégorie d'acteurs économiques⁵. Dans certains territoires, la C3S sera également supprimée (cf. 4.5).

Aligner la nomenclature des comptes publics sur nos partenaires européens pour renforcer l'attractivité de la France

➤➤➤ La nomenclature actuelle des comptes publics intègre dans les impôts de production les taxes payées par les ménages et certains services publics comme les hôpitaux. Cette simple modification, très importante en termes d'attractivité internationale, permettrait de réduire l'écart avec l'Allemagne de 1,1 point de PIB pour un coût nul.

5. Pour un CA de 100 000 €, la CFE est entre 237 et 2374 € soit entre 0,24% et 2,37 % du CA ; pour un CA de 500 000 €, la CFE est entre 237 et 5 652 € soit entre 0,05 et 1,13 % du CA ; (art. 1647D du CGI)



Notre objectif consistera à ramener les impôts de production au niveau moyen européen, dès le premier quinquennat de Marine Le Pen.

Il y a là un levier de compétitivité majeur pour nos entreprises.

1.3 RESTAURER L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA FORMATION

Reprenre en main le contenu et les modalités des enseignements, et valoriser l'enseignement professionnel (cf. livret M l'école⁶)

>>> Aujourd'hui, **les entreprises subissent frontalement la baisse du niveau scolaire en France**. L'enseignement dans le primaire donnera une priorité absolue au français, aux mathématiques et à l'histoire de France. Ce qui est acquis à l'école primaire, notamment dans les premières années, est fondamental, non seulement pour la suite du parcours scolaire des élèves, mais aussi pour leur vie professionnelle et leur vie d'adulte.

Pour redonner au collège une place centrale dans la réussite des élèves, le diplôme national du brevet deviendra donc un examen d'orientation post-3e : en fonction des résultats de l'élève, celui-ci sera orienté vers l'enseignement général, technologique ou professionnel, ou vers l'insertion professionnelle par l'apprentissage. La baisse du niveau des examens permettant d'accéder à l'université a eu comme corollaire la dévalorisation des filières professionnelles auxquelles il est urgent, par des moyens adaptés, de redonner leurs lettres de noblesse.

Soutenir financièrement les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage ou de l'alternance

>>> L'apprentissage est l'un des rares domaines où des progrès notables ont été réalisés depuis dix ans. Nous ne chercherons donc pas à revoir ce qui satisfait les entreprises et les apprentis. Nous pérennisons les financements avec un chèque apprentissage/alternance bénéficiant à parts égales aux jeunes et aux entreprises. Sa valeur représentera la moitié du coût pour l'État de la formation d'un lycéen ou d'un étudiant, soit 5 700 € ou 8 000 € : pour les apprentis et alternants, cela représente un revenu supplémentaire de 230 € à 330 € par mois.

Cela encouragera les jeunes à se lancer dans des emplois productifs plutôt que de prolonger, parfois inutilement, leur parcours universitaire dans des domaines où la demande de travail est faible. Dans ce but, les aides financières à l'apprentissage seront recentrées sur les filières où les besoins de l'économie – actuels ou futurs – sont les plus forts, sur la base des estimations réalisées par les acteurs économiques. En outre, cette mesure contribuera à redresser le taux d'activité des jeunes, anormalement bas en France en comparaison internationale.

Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins réels des branches professionnelles

>>> Une des réponses aux tensions de recrutement observées dans certains métiers est indéniablement la formation. La situation de la formation professionnelle, pourtant dotée de 32 milliards d'euros, n'est pas satisfaisante et donne lieu à des abus considérables sans répondre aux besoins des entreprises, contribuant à la baisse de la productivité.

Cette question concernant un grand nombre d'acteurs, nous lancerons des assises de la formation professionnelle afin de répondre aux divers enjeux : besoins des entreprises, notamment dans une optique de réindustrialisation, montée en compétence, changement de carrière ou reconversion dans l'entrepreneuriat.

1.4 ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

Créer un fonds souverain pour flécher l'épargne des Français vers les secteurs productifs

>>> Sous l'égide de la Caisse des Dépôts, **les Français seront invités à participer au financement de l'économie** de production par l'intermédiaire d'un fonds souverain, qui se verra dans un premier temps confier les biens nationaux offrant de fortes garanties de rentabilité sans risque (autoroutes, infrastructures, etc.).

Sécurisé par ces actifs sans risque, le fonds pourra notamment contribuer au financement des investissements stratégiques pour la Nation, comme la transition écologique et énergétique, la réindustrialisation, ou le soutien aux fonds propres des entreprises à fort potentiel. L'État proposera un rendement minimum aux souscripteurs, ainsi qu'une garantie en capital. Ainsi, **le fonds contribuera à résoudre deux difficultés structurelles de l'économie française : le manque de capitaux disponibles et l'abondance d'épargne improductive.**

“
La création d'un fonds souverain protégera les entreprises viables des fonds vautours et orientera l'épargne vers l'activité économique française.
”

Marine Le Pen - 01/05/2017 - TF1

6. <https://mlafrance.fr/pdfs/projet-1-ecole.pdf>

Soutenir l'investissement dans la robotisation

>>> La réindustrialisation de notre pays nécessite **un rattrapage massif de notre retard en matière de robotisation**, au service de l'amélioration des conditions de travail et de la modernisation de l'outil de production. Afin d'encourager les PME et le ETI dans ce domaine, nous élargirons le dispositif de suramortissement, en l'ouvrant aux ETI et en augmentant son taux de 10 points.



1.5 SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Lancer une simplification législative et réglementaire, en liaison avec l'ensemble des acteurs (État, entreprises, syndicats)

>>> Chacun admet que la multiplication des normes – parfois contradictoires – contenues notamment dans les codes de l'environnement et des marchés publics, doit être corrigée **par une refonte d'ampleur**. Les partenaires sociaux et les entreprises, celles-ci étant les premières concernées, seront invités à faire remonter, dès les premiers mois du quinquennat, l'ensemble des normes et réglementations qu'ils estiment devoir être supprimées, clarifiées ou, le cas échéant, renforcées.

Les partenaires sociaux et les entreprises seront invités à communiquer au Gouvernement leurs demandes en la matière, qu'il s'agisse de surtranspositions de directives européennes ou de réglementations nationales. Le résultat de ces travaux sera soumis au vote du Parlement, afin de mettre un terme à des décennies de promesses non tenues dans ce domaine.



Mon projet : investissement, croissance, simplification, retour à une gestion publique maîtrisée. Remettre l'État à sa juste place sera mon credo.



Marine Le Pen – 21/02/2022 – La Ref / MEDEF

Étendre à l'ensemble des mesures législatives et réglementaires le délai de carence de 5 ans lors du dépassement par une entreprise d'un seuil social

>>> Régulièrement identifiées comme un frein à l'augmentation des effectifs, les contraintes réglementaires liées au franchissement d'un seuil (nombre de salariés, chiffre d'affaires) seront désormais toutes soumises à un délai de carence de 5 ans.

Sur les 199 règles, 34 échappent encore à ce délai de carence⁷. Cela permettra aux entreprises concernées de préparer sereinement la prise en compte des réglementations supplémentaires liées à leur croissance – tout en protégeant juridiquement les sociétés pour qui le franchissement d'un seuil n'était que conjoncturel (hausse exceptionnelle et provisoire de la production).

1.6 ENCOURAGER LA RECHERCHE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE

Le fait de disposer d'une R&D d'excellence est indispensable à la souveraineté et à la prospérité d'un pays, y compris, comme l'ont démontré Israël et la Corée du Sud, pour des États faiblement peuplés et dépourvus de ressources naturelles stratégiques.

Annoncé depuis le début des années 1990, l'objectif d'atteindre 3 % du PIB investi dans la R&D en France, ainsi qu'un point pour la recherche fondamentale, est très loin d'être atteint. **Notre pays stagne en queue de classement de l'OCDE** et vit de son patrimoine scientifique toujours capable de produire, malgré des moyens limités, des chercheurs, savants et ingénieurs exceptionnels – qui, trop souvent, quittent notre pays.

Le fait de disposer d'une **Recherche & Développement d'excellence** est indispensable à la souveraineté et à la prospérité d'un pays,



7. p82 et 96.
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b1088_etude-impact.pdf

Pérenniser et simplifier le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation

- >>> Souvent décriés par la gauche, **le crédit impôt recherche et le crédit d'impôt innovation** sont pourtant des outils qui participent à l'attractivité de la France et qui encouragent la recherche et l'innovation, deux éléments clés pour réindustrialiser notre pays et renouer avec les gains de productivité indispensables à la prospérité nationale.
- Nous pérenniserons donc ces dispositifs et simplifierons les procédures pour accélérer leur mise en œuvre, mais aussi pour sécuriser les entreprises qui y ont recours. Dans le même temps, nous éviterons tout détournement de ces outils par des entreprises délocalisant leur activité.

Encourager la recherche fondamentale

- >>> **Nous supprimerons les dispositions dogmatiques de la Charte de l'environnement**, reverrons certaines législations limitant la recherche fondamentale dans le respect de nos valeurs, et construirons des processus d'évaluation adaptés au monde scientifique à rebours des appels à projets bureaucratiques qui polluent aujourd'hui le travail des universitaires.
- Afin de renouer avec l'attractivité de la recherche publique, nous lancerons également un plan de modernisation des laboratoires et d'amélioration des conditions de travail, pour susciter la venue en France de scientifiques d'excellence du monde entier.



Je souhaite que notre pays mise beaucoup plus sur la recherche et l'innovation. Ce budget n'a jamais été aussi faible et personne n'a souhaité prendre la décision de l'augmenter !



Marine Le Pen - 10/12/2014 - Conférence de presse

Nos TPE-PME sont
le terreau des
emplois de demain,
des innovations de
demain : c'est pour
cela que j'en ferai ma
priorité.



2. ENRACINER L'ÉCONOMIE ET DÉVELOPPER L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL EN FRANCE



À l'opposé d'une société liquide, nous portons la vision de citoyens, de familles et d'entreprises enracinés dans leur territoire, accompagnés par la puissance publique pour y créer de la richesse.

Alors que le temps de la mondialisation incontrôlée se referme, après l'expérience de la crise du Covid-19, et en plein choc de la guerre en Ukraine, il est fondamental de refaire de la France un creuset de création de valeur capable de **réduire la vulnérabilité de l'État, des entreprises et des Français aux crises mondiales** (approvisionnement en matières premières critiques ou en énergie, capacité souveraine de production des

biens essentiels, etc.). Cette vision doit se décliner également dans la politique fiscale qui doit favoriser l'enracinement et dans une politique de lutte contre « l'émigration des cerveaux » qui touche aujourd'hui massivement notre pays.

L'émigration des talents français est un véritable tabou national alors qu'elle représente à la fois une perte économique et humaine considérable, mais que cette perte est aggravée par l'arrivée massive en France d'immigrés sans qualification ni formation, alors que la plupart des pays développés choisissent leur immigration et donc, les compétences qui entrent dans leur économie.

2.1 ENRAYER LA FUITE DES TALENTS ET DES CAPITAUX

Exonérer d'impôts sur le revenu les moins de 30 ans



L'émigration des talents français représente **une perte économique et humaine considérable**, encore aggravée par une immigration massive et incontrôlée qui, contrairement aux autres pays avancés, est particulièrement peu qualifiée.

Cette fuite des cerveaux et des talents français, aussi bien dans les professions intellectuelles que dans les métiers manuels ou du soin, constitue un appauvrissement collectif, qui illustre l'incapacité de notre pays à offrir des perspectives à sa jeunesse.

Parallèlement, **la maîtrise stricte de l'immigration ne s'oppose pas à attirer de manière ponctuelle de brillants profils étrangers**, dans le respect du développement de chaque État. En effet, le pillage des talents des pays en voie de développement n'est pas plus acceptable que l'autarcie intellectuelle et technique.

Nous proposons ainsi de supprimer l'impôt sur le revenu des jeunes de moins de 30 ans, afin de favoriser leur installation durable en France, professionnelle et familiale (mesures complémentaires dans le livret M la famille⁸).

Transformer l'IFI, impôt sur la fortune immobilière qui taxe l'enracinement, en IFF, impôt sur la fortune financière, pour taxer la spéculation



Pour financer des politiques fondamentales pour notre pays, dont notamment la politique familiale, nous rétablirons une contribution assise sur le patrimoine financier.

Cet impôt, à rebours de l'objectif de rendement et de « punition fiscale » qui caractérisait l'ISF, vise à encourager la mobilisation, au service de l'économie réelle, de l'épargne financière aujourd'hui improductive. De fait, la résidence principale ou unique sera exclue de son assiette, tout comme les biens professionnels ou les œuvres d'art acquises depuis au moins dix ans.

8. <https://mlafrance.fr/pdfs/projet-la-famille.pdf>

2.2 DÉVELOPPER LA PRIORITÉ NATIONALE ÉCONOMIQUE

La priorité nationale que nous défendons n'est pas qu'une mesure sociétale, mais un levier économique majeur, déjà mis en œuvre de fait dans de nombreuses grandes économies libérales. Schématiquement, il s'agit de flécher prioritairement les efforts fiscaux et sociaux de l'État, ainsi que la commande publique, vers les acteurs français, entreprises et ménages. C'est une illustration du concept de localisme promu par le Rassemblement national, qui vise à soutenir les producteurs locaux et à réduire l'empreinte carbone de la France, sachant que la moitié des émissions de gaz à effet de serre de notre pays est due aux importations.

Réformer le code des marchés publics pour y intégrer la priorité nationale

- >>> La première déclinaison économique de la priorité nationale se traduira dans les règles de la commande publique, qui interdisent aujourd'hui aux acheteurs publics de favoriser des entreprises localisées sur le sol national. La localisation de l'activité d'une entreprise sur le territoire national devra être retenue parmi les critères de sélection pour toute commande passée par l'État, les collectivités locales ou les hôpitaux.

Revoir les règles de la commande publique pour favoriser son accès aux TPE/PME et ETI

- >>> La revue et la simplification des règles encadrant les appels d'offres permettront de **favoriser les candidatures des TPE, PME et ETI**, qui sont aujourd'hui pénalisées par des règles contraignantes que seuls les grands groupes peuvent respecter.
- Les règles de sous-traitance dans le cadre de candidatures déposées par des grandes entreprises seront rééquilibrées en faveur de ces trois types d'acteurs, en fixant des règles claires et protectrices pour eux (délais de paiement, protection de la propriété intellectuelle, etc.).



Je veux un modèle où l'on puisse faire des économies nécessaires sur des dépenses qui n'ont pas lieu d'être, où l'on puisse faire la chasse à la fraude sociale et fiscale, où l'on fait du patriotisme économique et de la priorité nationale.



Marine Le Pen - 06/12/2020 - LCI

2.3 ENCOURAGER LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Exonérer d'impôts sur les sociétés pendant 5 ans les entreprises créées par un jeune de moins de 30 ans

- >>> L'ensemble des impôts et taxes qui pèse sur un jeune créateur d'entreprise constitue des handicaps au développement de l'entrepreneuriat. Cette mesure vise à **pousser les jeunes à créer leur entreprise** sur le sol national, et à enrayer l'émigration des talents.

Supprimer la fiscalité sur les transmissions de TPE/PME/ETI en contrepartie d'une détention d'au moins 10 ans

- >>> Cette disposition, inspirée du pacte Dutreil, sera élargie au secteur agricole ainsi qu'à tous les secteurs dont le maintien de la production en France est jugé critique par la puissance publique.



A woman wearing a white hard hat and a high-visibility safety vest is shown in profile, looking towards the left. She is standing on a construction site with a building under construction in the background. The image has a blue tint and a grainy texture.

J'ai toujours défendu le patriotisme économique, y compris au sein des instances européennes. Aujourd'hui, nous pouvons l'obtenir car au sein de l'Union européenne, il y a une forme de souplesse pour toute une série de renationalisations dans différents domaines.

2.4 VALORISER LES SECTEURS ÉCONOMIQUES DE LA « MARQUE FRANCE »

La France bénéficie de deux avantages rares face à la « globalisation », phénomène jumeau de la mondialisation qui a fragilisé l'identité des nations et des cultures.

Notre pays a non seulement préservé l'essentiel de ses marqueurs culturels face à l'uniformisation mercantile, mais a su développer une identité singulière dans le concert des nations. Et force est de constater que la France demeure une « marque » sur laquelle notre économie peut prospérer. À elle seule, la langue française constitue un patrimoine qui doit être valorisé, y compris en soutenant nos industries culturelles et créatives.

Garantir la pérennité des secteurs d'excellence française, en particulier liés au patrimoine et au luxe, en soutenant une économie touristique de qualité



Le tourisme français a fait l'objet d'un développement massif, sans se soucier d'un meilleur équilibre entre les retombées positives pour l'économie et les inconvénients pour notre société. **Le profil actuel des touristes accueillis par la France est en effet caractérisé par une faible dépense individuelle**, qui réduit son impact positif sur l'économie nationale et embolise nos infrastructures souvent au détriment des Français eux-mêmes.

Nos atouts seront renforcés **par une politique économique favorable à la montée en gamme des restaurateurs et hôteliers indépendants**, et pas seulement des chaînes et autres enseignes qui entraînent une uniformisation non désirable.

Les marques internationales qui se sont développées depuis 20 ans sur la renommée du luxe français (mode, cosmétique), seront associées à ce travail de développement de l'image de « la maison France ».

Nous avons consacré un livret entier à ce secteur stratégique, « M le tourisme »⁹ (ainsi qu'un livret lié sur le patrimoine « M le Patrimoine »¹⁰).

9. <https://m.lafrance.fr/pdfs/projet-le-tourisme.pdf>

10. <https://m.lafrance.fr/pdfs/projet-le-patrimoine.pdf>

Le made in France,
c'est à la fois vertueux
pour notre économie
et pour notre planète.
Il faut encourager les
circuits courts et aider
les entreprises qui
innovent et produisent
en France.



3. DÉVELOPPER LA VALEUR TRAVAIL POUR SOUTENIR LES CLASSES MOYENNES

Aussi bien pour la cohésion nationale que pour l'avenir de notre pays, il est prioritaire d'enrayer le déclassement progressif de la France, qui s'est traduit par l'appauvrissement de pans de plus en plus importants de la société à rebours de la société de classes moyennes qui caractérisait notre pays jusqu'aux années 1990.

Cela impose de revaloriser la valeur travail pour défendre les catégories populaires et moyennes, grandes perdantes des erreurs politiques des dernières décennies. Ce choix est à la fois social et économique, car la consommation des ménages reste un moteur essentiel de l'économie française.



3.1 REVALORISER LES REVENUS DU TRAVAIL

Permettre aux entreprises d'augmenter les salaires de 10 % en les exonérant de l'augmentation des cotisations sociales pendant trois à cinq ans

>>> Cette mesure incitative offre une solution immédiate aux chefs d'entreprise qui souhaitent augmenter leurs salariés, mais n'y arrivent pas à cause des charges ou des seuils. Elle sera mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'entreprise passé entre la direction et l'ensemble des salariés touchant jusqu'à trois fois le SMIC.

Ainsi, pour un salarié à 24 000 € nets annuels, l'entreprise réalisera une économie de 2 100 € de cotisations patronales ; pour un salarié au SMIC, 1 600€.

Parallèlement, les salariés touchant des dispositifs de soutien aux bas salaires, dont notamment la prime d'activité, en conserveront le bénéfice pendant la durée de l'exonération afin d'éviter toute perte de pouvoir d'achat.

Les cotisations seront rétablies au bout de 3 à 5 ans selon la taille de l'entreprise. Cette mesure permet donc à la fois de **préserver les finances publiques et de soutenir les chefs d'entreprise souhaitant renforcer l'attractivité de leurs emplois.**

Soutenir financièrement les étudiants qui travaillent en parallèle de leurs études

>>> L'emploi étudiant offre aux jeunes l'opportunité de découvrir la vie professionnelle, d'acquiescer leur indépendance et d'améliorer leur quotidien tout en contribuant à l'activité économique.

Nous instaurerons pour tous les étudiants français qui occupent un emploi un complément de revenu versé par l'État. Il s'élèvera à 20 % de leur salaire, plafonnés à 200 euros mensuels, et à 30 % pour les étudiants boursiers, plafonné à 300 euros mensuels. Pour encourager leur succès académique, le versement de ce complément sera conditionné à la validation de leurs semestres d'études.

Avec cette mesure, l'État s'engagera fortement en faveur de nos forces vives qui ont fait le choix du travail, et non de l'assistanat. Cette mesure incitera également les entreprises et les étudiants à déclarer ces « petits boulots », en contribuant à leur protection sociale de demain et en évitant les pertes fiscales et sociales liées au travail dissimulé.

3.4 RÉTABLIR LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE SOCIAL PRODUCTIF

Convoquer une conférence sociale sur la question des accidents du travail

- >>> La France déplore bien trop d'accidents du travail, y compris mortels, par rapport aux autres pays avancés. Une conférence sociale sera convoquée sur ce sujet afin de mettre en place les solutions permettant d'éviter ces tragédies et d'une manière générale, pour améliorer le bien-être au travail.

Recréer les conditions d'une véritable liberté syndicale

- >>> Un dialogue social apaisé favorise la productivité des entreprises. Aussi, pour répondre au taux anormalement faible de syndicalisation observé en France, qui reflète la volonté des salariés de disposer d'un choix élargi, la création de nouveaux syndicats sera facilitée et les candidatures libres autorisées. **Les syndicats seront également soumis aux règles et aux modalités de contrôle financier qui s'appliquent aujourd'hui aux partis politiques.**

3.5 RÉFORMER LES RETRAITES DANS UNE LOGIQUE DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET DE JUSTICE SOCIALE

Mettre en place un système de retraites progressif pour favoriser l'entrée précoce sur le marché du travail et prendre en compte la pénibilité réelle des emplois faiblement qualifiés

- >>> La réforme des retraites présentée durant la campagne présidentielle de 2022 incitera les jeunes à entrer plus tôt sur le marché du travail. Aujourd'hui l'âge du premier emploi stable est de 27 ans, conduisant à **un taux d'emploi des jeunes inférieur de 10 points à celui de l'Allemagne**. En outre, les augmentations successives de l'âge légal et de la durée de cotisation se sont traduites par des pertes sociales et fiscales pour l'État, 5 milliards d'euros pour la seule réforme Fillon (passage de l'âge légal de 60 à 62 ans).

mètres de notre système de retraite (âge d'ouverture des droits et durée de cotisation) sur l'âge d'entrée dans un emploi stable. Les deux paramètres augmenteront ensuite progressivement, pour atteindre 62 ans et 168 trimestres à partir d'une entrée sur le marché du travail à 25 ans (cf. annexe 5).

Il s'agit donc d'une **réforme de performance économique** (entrée précoce dans des emplois productifs) **et de justice sociale** (prise en compte de la pénibilité), qui permettra également d'accroître les recettes perçues par l'État via les cotisations et impôts versés par les jeunes actifs.

Pour remédier à cette situation tout en préservant le modèle par répartition, notre réforme indexera les deux para-

Les salariés ayant commencé à travailler avant 20 ans, pour l'essentiel dans des secteurs à plus forte pénibilité, pourront partir à la retraite à 60 ans avec 160 trimestres cotisés.



4. METTRE L'ÉTAT AU SERVICE DE LA PROSPÉRITÉ NATIONALE



La gestion de l'État appelle plus de bon sens. Nous rééquilibrerons l'action publique en renforçant les moyens et les agents sur le terrain, au service direct des entreprises.

L'État à sa juste place c'est également mettre un terme à cette mentalité, qui existe parfois dans certaines administrations, considérant les entreprises comme des fraudeurs potentiels ou comme des irresponsables. Cela passe aussi dans la manière dont on enseigne l'économie dans notre système éducatif.

4.1 RATIONALISER LA DÉPENSE PUBLIQUE APRÈS 50 ANS DE DÉFICITS NON CONTRÔLÉS

En 2024, la France a « célébré » son cinquantième déficit budgétaire successif. Elle est lésée de plus de 3 000 milliards d'euros de dettes, et d'un triple déficit de son budget, de son commerce extérieur et de sa balance des paiements.

La ruine des finances de notre pays est d'autant plus inacceptable que les contribuables et **les entreprises françaises subissent le plus fort taux de prélèvements obligatoires de tout l'OCDE.** Celui-ci a même dépassé 46 % du PIB en 2022, un record historique.

Le programme du Rassemblement national prévoit un **grand plan de réduction de la dépense publique** afin de faire baisser le taux de prélèvements obligatoires de 46 à 40 % du PIB à moyen terme.

Cette perspective est fondée sur un redéploiement de la richesse nationale vers les citoyens et les entrepreneurs selon un modèle simple : **un tiers des économies ira à la réduction des déficits, un tiers aux baisses d'impôts pour les ménages, un tiers aux baisses des prélèvements sur les entreprises.**

Réduire fortement le nombre d'agences et d'autorités administratives

>>> Dans le cadre de la revue des dépenses structurelles de l'État, **une large partie des agences et autorités administratives sera supprimée**, et les services qu'elles rendent seront réinternalisés en administration centrale et/ou déconcentrés en préfecture.

Réduire la dépense sociale par la mise en place de la priorité nationale

>>> Étant donné l'état de nos finances publiques et de notre système de protection sociale, **nous réduirons drastiquement l'immigration et instaurerons la priorité nationale dans l'accès aux prestations sociales** (cf. livret M le contrôle de l'immigration¹¹). Les prestations familiales seront réservées aux familles dont au moins un parent est français, et les prestations non contributives (comme le RSA) seront conditionnées à l'exercice d'une activité à temps plein pendant cinq ans.

Réduire les postes « administratifs » au profit des postes « métiers » dans tous les ministères (dont en priorité l'éducation et la santé)

>>> Plusieurs pans de l'appareil d'État sont clairement suradministrés, avec une surreprésentation des postes administratifs en proportion des fonctions « métier ». Cela est particulièrement vrai dans l'éducation nationale et dans le secteur de la santé, avec des taux d'administration plusieurs fois supérieurs à ceux observés dans les pays avancés comparables.

Dans le domaine de la santé, le modèle pris à l'hôpital de Valenciennes pourra être généralisé afin d'**atteindre un ratio de 10 % de postes administratifs dans les hôpitaux**¹². Dans le domaine de l'éducation nationale, l'objectif de court terme sera de passer, dans un premier temps, **de 23 % à 18 % de personnels non enseignants**. Les économies dégagées permettront d'améliorer la rémunération des fonctions « métier » dans ces deux secteurs, qui font face aujourd'hui à des difficultés structurelles de recrutement – perceptibles par les Français dans la dégradation de la qualité de leurs services publics.

“
Le déficit commercial est la conséquence d'une politique de délocalisation, de désindustrialisation, de libre-échange, d'absence d'exigence de normes pour les produits importés.
”

11. <https://mlafrance.fr/pdfs/projet-contrôle-de-limmigration.pdf>

12. <https://mlafrance.fr/pdfs/projet-la-santé.pdf>

Exonérer de Contribution Sociale de Solidarité des sociétés (C3S) les entreprises dans les territoires à revaloriser

- >>> En plus de la CFE, nous proposerons la suppression d'un autre impôt de production, la C3S, dans des zones déterminées par l'État, car répondant à un besoin de revitalisation, et donc d'installation d'entreprises.

Investir dans les infrastructures numériques et de transport pour « démétropoliser »

- >>> **Le premier rôle de l'État est de construire un environnement favorable à l'économie**, permettant aux entreprises de créer de l'emploi et de la richesse. L'abandon de réels projets infrastructurels depuis trente ans a entraîné le décrochage de territoires qui constituent pourtant des atouts et des opportunités. Cette situation est d'autant plus contre-productive que les technologies numériques et le développement du télétravail permettent de repenser la répartition des entreprises sur le territoire national, conformément aux choix de vie plébiscités par les Français (maison individuelle, qualité de l'environnement, etc.).
- Nous renouons avec une politique d'investissement public majeure dans tout le territoire, ciblant aussi bien les infrastructures numériques que les réseaux de transport (par exemple, en créant de nouvelles sorties autoroutières pour désenclaver certaines zones).

Développer le potentiel de nos territoires ultramarins, largement sous-valorisé (cf. livret M l'outre-mer¹⁶)

- >>> Le programme économique pour l'outre-mer vise à plusieurs objectifs : **réduire le déficit en emplois et l'asymétrie de pouvoir d'achat qui caractérisent les territoires ultramarins par rapport à la métropole** ; développer le recours au localisme afin de compenser l'enclavement, parfois inhérent à l'insularité de ces territoires ; renforcer l'insertion des outre-mer dans leurs marchés économiques régionaux ; développer les activités liées à l'économie de la mer afin de faire de la France un leader mondial dans ce domaine.



4.4 AJUSTER LA FISCALITÉ AUX BESOINS DU PAYS

Un système fiscal doit reposer sur des objectifs d'intérêt général clairs et lisibles pour les contribuables : **l'enjeu est de rétablir non seulement le consentement à l'impôt**, mais aussi, et surtout le consentement à la dépense, en permettant aux contribuables d'adhérer en toute transparence à l'emploi qui est fait des prélèvements obligatoires par la puissance publique.

En cas de crise, les profits exceptionnels liés à des paramètres purement conjoncturels seront taxés à hauteur de 33 %

- >>> Des crises mondiales peuvent entraîner une inflation disproportionnée des profits dégagés par certains secteurs du simple fait de leur positionnement dans les chaînes de valeur, sans lien avec les décisions prises par leurs dirigeants. À l'avenir, l'État pourra décider de **taxer à 33 % les profits exorbitants dégagés dans de telles circonstances**, afin de permettre une juste contribution de ces acteurs à la solidarité nationale.

16. <https://mlafrance.fr/pdfs/Projet-Outre-Mer.pdf>



L'Outre-mer doit devenir un espace recherché pour les investisseurs. Il faut donc créer les conditions qui favorisent l'investissement, gage de développement économique. Les dispositifs qui ont fait leur preuve par le passé seront pérennisés. Les dispositifs de défiscalisation seront évalués tous les trois ans et, le cas échéant, ajustés pour éviter les effets d'aubaine.

4.5 PROTÉGER LES SECTEURS ET INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES

Renforcer les contrôles sur les investissements étrangers dans les secteurs stratégiques

- >>> Dans plusieurs secteurs stratégiques (défense, énergie, télécommunications, agriculture...), une recrudescence des tentatives de prise de participation étrangères non souhaitée est observée depuis plusieurs années.
- Pour préserver les entreprises nationales, **nous renforcerons les contrôles sur les investissements étrangers** et pourrons, le cas échéant, utiliser le fonds souverain pour répondre à ces opérations.

Lutter contre toutes les formes d'ingérence étrangère, y compris le droit extraterritorial

- >>> Les ingérences étrangères, en particulier l'extraterritorialité de certains droits, sont aujourd'hui un risque majeur pour les entreprises avec des marchés à l'export. Plusieurs exemples (Airbus, Alstom...) ont illustré cette situation dégradée au cours des dernières années.
- La lutte contre ces ingérences sera une priorité donnée non seulement à nos services de renseignement, mais aussi à notre diplomatie**, afin de doter nos entreprises des moyens de protection nécessaires pour lutter contre ces pratiques déloyales.

Arbitrer, dans les filières stratégiques, les relations interentreprises en cas de risque de fragilisation d'un maillon de la filière

- >>> Dans certaines filières, les disparités de taille entre les entreprises peuvent poser des difficultés à l'ensemble de la chaîne de production notamment dans la défense nationale ou l'agroalimentaire. Dans ce dernier secteur, par exemple, **nous ouvrons la possibilité d'une intervention de l'État dans l'élaboration des indices utilisés pour fixer des prix garantis**, tenant compte des variations des prix des matières premières.



Il ne peut y avoir de coopération européenne que dans le respect des souverainetés de nos Nations, dans la considération pour toutes ces particularités qui forgent la belle diversité européenne.



Marine Le Pen - 11/03/2022 - Bouchain (réunion publique)

4.6 DÉVELOPPER UNE JUSTE COOPÉRATION EUROPÉENNE

Nous agirons pour que la forme fédérale et bureaucratique de l'Union européenne évolue vers **une mise en réseau des Nations, fondée sur la coopération et les projets industriels et technologiques d'intérêt commun**.

La Commission sera remplacée par un secrétariat général, au mandat centré sur le respect des règles du marché commun, la protection de celui-ci contre la concurrence déloyale extra-européenne, et la facilitation des projets concrets de coopération entre pays volontaires sur des dossiers qu'ils ne peuvent traiter seuls (nouvelles technologies, infrastructures transfrontalières, sécurité civile européenne, etc.).

Nous défendons les notions de juste échange et de régionalisation des chaînes de valeur. Par ailleurs, cela permettra également de mettre enfin notre politique commerciale en cohérence avec notre ambition de lutte contre le changement climatique, compte tenu de l'impact des échanges mondiaux sur les émissions de gaz à effet de serre.

Parallèlement à ces évolutions, **nous lancerons plusieurs négociations sur les questions agricoles** (défense d'une « exception agricole », consistant à exclure l'agriculture des accords de libre-échange) et commerciales (refus systématique des accords internationaux faisant peser un risque sur les filières nationales stratégiques).

Négocier une réforme du mandat de la BCE pour la tourner vers l'emploi, la productivité et le financement de projets stratégiques de long terme.

>>> Le Rassemblement national souhaite ajouter aux objectifs de la politique monétaire de la BCE des critères de plein emploi et de soutien à la productivité, avec une égale priorité. Le ciblage du mandat sur la seule inflation, depuis plusieurs décennies, a en effet **affaibli les objectifs initiaux de la construction européenne dont notamment la coopération entre nations au service de projets structurants.**

Par ailleurs, la politique de *quantitative easing* ayant eu des résultats décevants par le passé, nous ouvrirons des négociations visant à une amélioration de l'efficacité des outils monétaires mis en place par la BCE : les besoins de l'ensemble des pays européens dans les investissements structurants de long terme aux retombées économiques certaines (énergie, ferroutage, relocalisation d'industries stratégiques) doivent pouvoir être pris en compte par les politiques monétaires européennes.

Remonter le taux de l'impôt minimal européen sur les entreprises afin de lutter contre le dumping fiscal

>>> Au sein de l'OCDE et de l'Union européenne, nous plaiderons pour que le taux minimal d'impôt sur les sociétés passe de 15 % à 25 %. En effet, si la fixation de ce taux minimal a constitué une première étape, il reste aussi dans le marbre des schémas d'optimisation fiscale qui récompensent des pays peu peuplés qui attirent des multinationales au détriment des plus grands pays comme la France ou l'Allemagne.

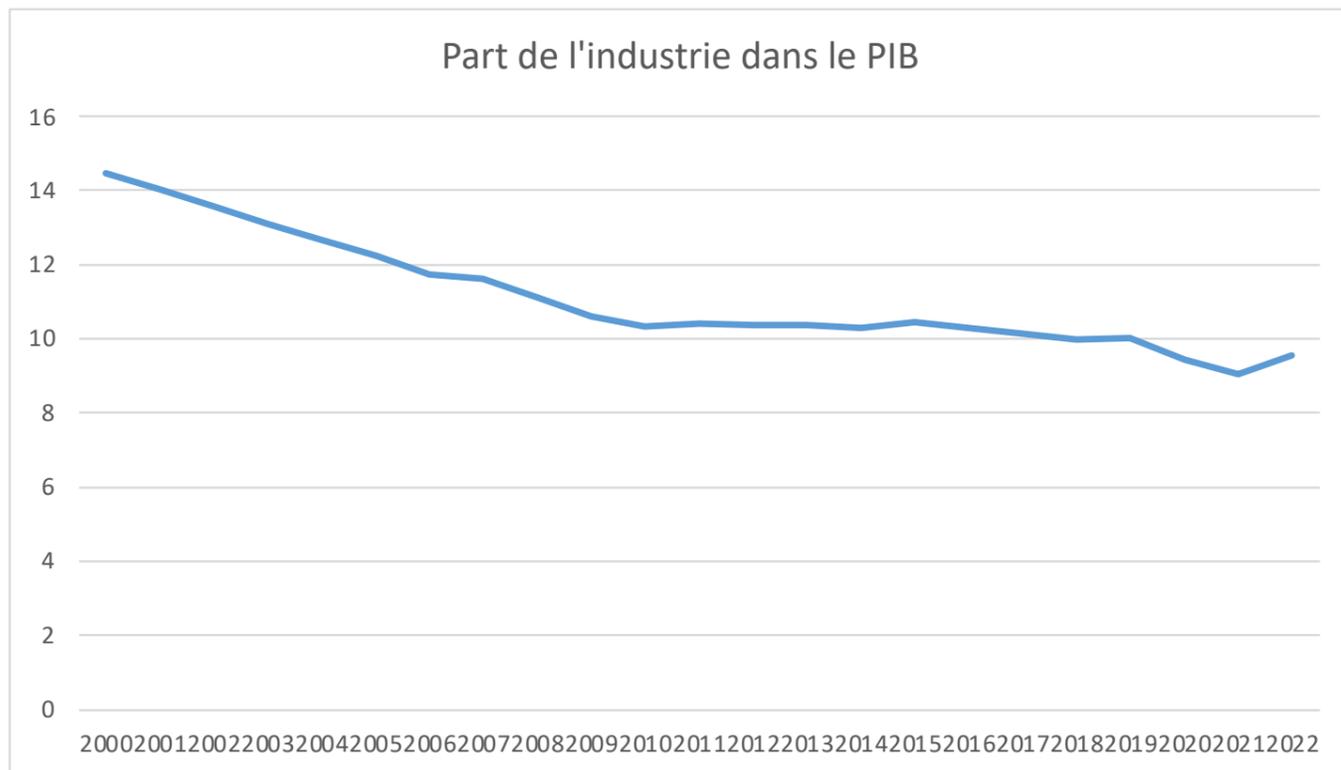
Au sein de l'Union européenne, **il n'est pas admissible que plusieurs pays contribuent à des mécanismes d'optimisation fiscale** au détriment de la France ou de ses partenaires.

Airbus, c'est une vision pragmatique d'une coopération entre pays d'Europe au bénéfice de tous. Airbus symbolise l'Europe sans l'Union européenne. C'est la voie à suivre !



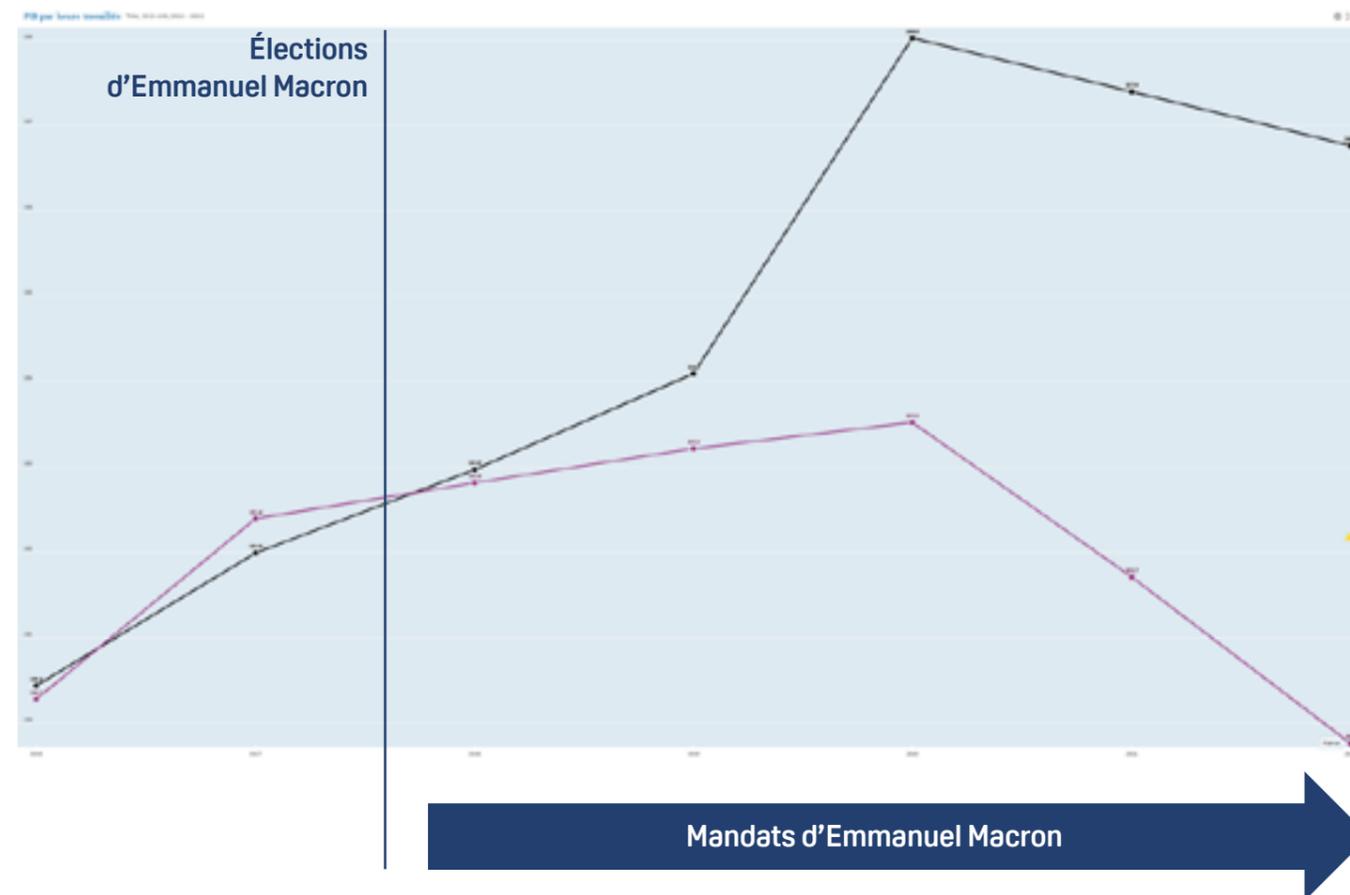
ANNEXES

ANNEXE 1 : PART DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB FRANÇAIS 200-2022



Source : Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.MANF.ZS?end=2021&start=2021&view=map>

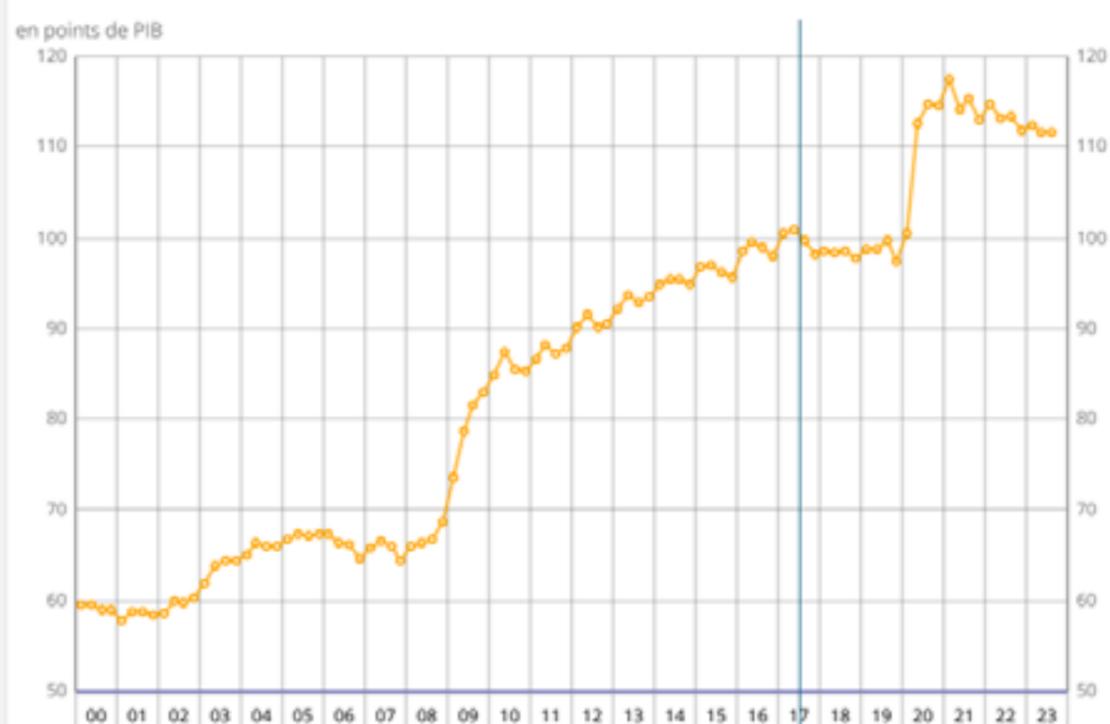
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ EN FRANCE 2016-2022



Source : OCDE
<https://data.oecd.org/fr/lprdy/pib-par-heure-travaillee.htm>
 France en violet
 Moyenne OCDE en noir

ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DU PIB 2000-2023

Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



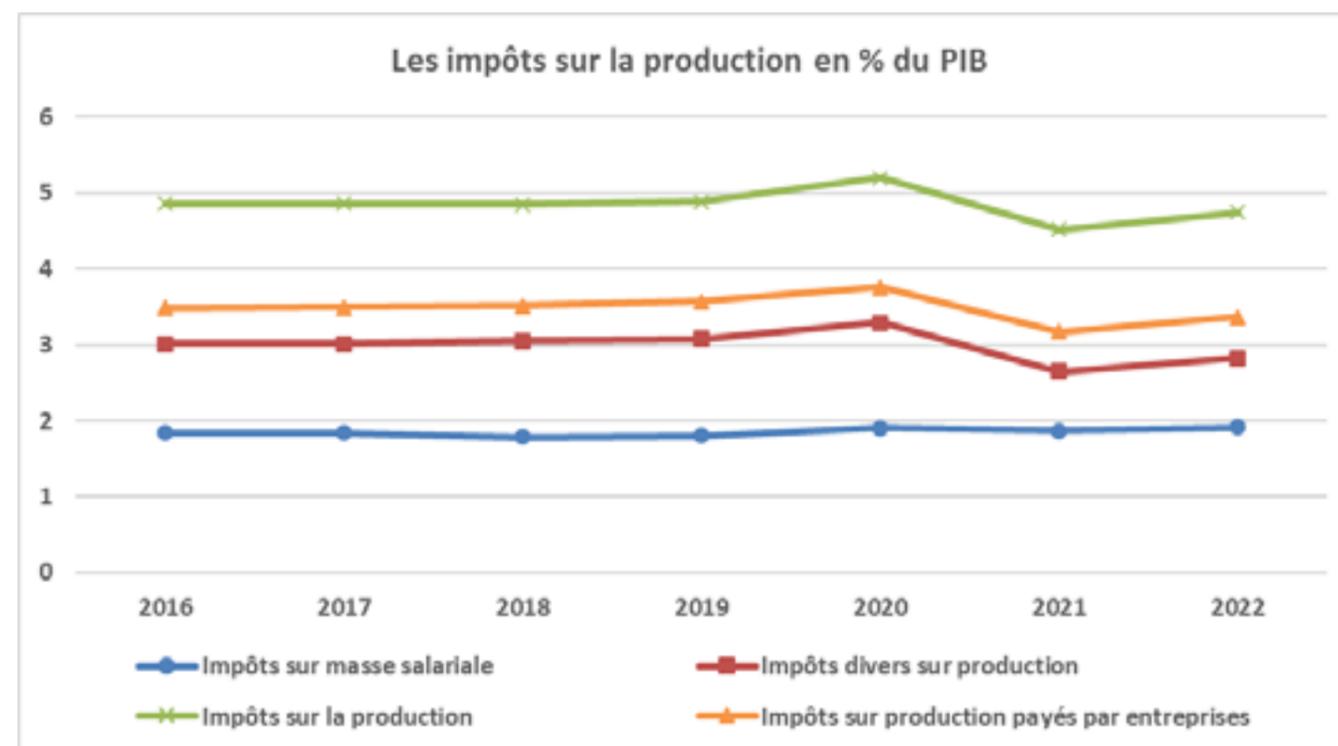
Mandats d'Emmanuel Macron

Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7739721&text=%C3%80%20la%20fin%20du%20troisi%C3%A8me%20trimestre%202023,%20la%20dette%20publique%20s%27E2%80%99%C3%A9tablit%20%C3%A0%203%C2%A00088,2%C2%A0Md%E2%82%AC>

ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DES IMPÔTS DE PRODUCTION 2016-2022

Les impôts sur la production en % du PIB



ANNEXE 5 : LA RÉFORME DES RETRAITES DE MARINE LE PEN

Début de la carrière	Réforme MACRON			Réforme RN			GAINS Taux plein
	Âge de départ minimum	Temps de cotisation	Âge du départ à taux plein	Âge de départ minimum	Temps de cotisation	Âge du départ à taux plein	
16 ans	60 (Carrières longues)	44	60 ans	58 (Carrières longues)	40	58 ans	2 ans
17 ans	60 (Carrières longues)	43	60 ans	58 (Carrières longues)	40	58 ans	2 ans
18 ans	62 (Carrières longues)	44	62 ans	60	40	60 ans	2 ans
19 ans	62 (Carrières longues)	43	62 ans	60	40	60 ans	2 ans
20 ans	64 ou 63* (Carrières longues)	44 ou 43*	64 ou 63 ans	60	40	60 ans	4 ou 3 ans
20 et 6 mois	64 ou 63*	43 et 6 mois ou 43*	64 ans ou 63 ans 6 mois	60 ans et 9 mois	40 et 3 mois	60 ans et 9 mois	3 ans et 1 mois
21 ans	64	43	64 ans	61 ans et 6 mois	40 et 6 mois	61 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois
21 et 6 mois	64	43	64 et 6 mois	62	40 et 9 mois	62 et 3 mois	2 ans et 3 mois
22 ans	64	43	65 ans	62	41	63 ans	2 ans
22 et 6 mois	64	43	65 et 6 mois	62	41 et 3 mois	63 et 9 mois	1 an et 7 mois
23	64	43	66 ans	62	41 et 6 mois	64 et 6 mois	1 an 4 mois
23 et 6 mois	64	43	66 et 6 mois	62	41 et 9 mois	65 et 3 mois	1 an 3 mois
24 ans	64	43	67 ans	62	42	66 ans	1 an
24 et 6 mois	64	42 et 6 mois	67 ans	62	42	66 et 6 mois	6 mois
25 ans	64	42	67 ans	62	42	67 ans	=

Tableau comparant l'impact respectif des réformes Macron et RN.

Source : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1212_proposition-loi.pdf



Groupe Rassemblement National
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

www.deputés-rn.fr